



N° 20

juin 2008

SAINT SEINE INFOS

Bulletin semestriel d'information de la commune de Saint-Seine-sur-Vingeanne



La Tribune du Conseil...

10 ans : juin 1998 – juin 2008

Dans ce numéro :

SOMMAIRE : tribune du conseil	p. 1
Infos pratiques.....	p. 2
- Indemnités des élus.....	p. 3
- 400 ^{ème} habitant.....	p. 3
- Vente de biens sans maître.....	p. 3
- Commissions.....	p. 4
- Restriction de circulation.....	p. 5
- Dérogation scolaire.....	p. 5
- Attention aux fuites.....	p. 5
- Gardiens, oui, mais.....	p. 5
- Embellissons notre village.....	p. 5
- Pétards.....	p. 5
- Décharges.....	p. 5
- La fibre optique.....	p. 6
- L'eau du robinet.....	p. 6
- L'église.....	p. 7
- Un don inattendu.....	p. 8
- Réunion publique.....	p. 8
- Rappel indispensable.....	p. 8
- La tête dans l'eau.....	p. 9
- La forêt.....	p. 9
- Sentiers de randonnée.....	p. 9
Communauté de Communes.....	p. 10
Libres propos.....	p. 11
- Activités des associations.....	p. 12
État civil.....	p. 13
Les commerces.....	p. 14

En dix années, c'est le troisième conseil municipal qui aura la charge de vous informer.

Notre satisfaction de voir de nombreux projets se concrétiser est tempérée par notre impuissance face à la complexité de certaines démarches, pour faire aboutir nos idées, pourtant indispensables à l'avenir de notre commune.

Malgré cette lenteur, vous avez renouvelé votre confiance aux conseillers sortants et élu une nouvelle équipe, nous vous en remercions. Nous serons, pendant notre mandat, attentifs à la conserver.

Les nouveaux conseillers se sont immédiatement glissés dans de nouveaux habits pour appréhender les multiples métiers qui sont les nôtres. Après l'élection du maire et des adjoints, la création des commissions a réparti les compétences des conseillers. C'est par un choix volontariste qu'ils se sont déterminés et qu'ils apportent leurs connaissances dans la réalisation des projets.

Il faudra trois réunions consé-

cutives pour régler les formalités et entériner les décisions qui vont permettre le fonctionnement normal du conseil.

Tout commence par l'épreuve du budget, qui après trois heures d'efforts, sera concrétisé par l'équilibre des recettes et des dépenses.

Point primordial de nos futures actions, nous pouvons maintenant nous consacrer à la conception des projets et au suivi de ceux qui sont en cours de réalisation.

Nous devons également représenter la commune dans les instances cantonales, en particulier à la communauté de communes et au syndicat des eaux.

Cette représentation a toute son importance car nous devons suivre attentivement une matière qui devient rare et coûteuse : l'eau, ainsi que l'avenir et le développement du canton.

INFORMATIONS PRATIQUES

Permanence du maire, Monsieur **Louis GENTILHOMME**, le vendredi de 16 h à 18 h

Par ailleurs, une PERMANENCE TÉLÉPHONIQUE est assurée par :
Le maire, monsieur Louis GENTILHOMME : 06 74 79 63 83
Le premier adjoint, monsieur Christian CHARLOT : 06 87 46 82 15
Ou le second adjoint, monsieur Gérard FAIVRE : 06 74 79 63 82

Secrétariat de mairie :

Lundi 10h-12h ;

jeudi 9h-12h ;

Vendredi 16h-18h

Tél : 03 80 75 89 29

La Poste : 03 80 75 83 55 ; ouverture le mardi matin de 9h à 12h.
EDF : 08 10 33 30 21 ; **SAUR** : 03 80 68 22 22 ; **SMOM** : 03 80 95 21 10
Ordures Ménagères et Tri Sélectif: passage le mardi matin
DECHETTERIE : ouverture : mardi et jeudi de 15h à 18h ; le samedi de 14h à 17h

Adresse E-mail de la mairie :
saintseine.vingeanne@free.fr
Adresse Internet... :
<http://saintseine.vingeanne.free.fr>
Fax : 03 80 75 89 29

Maternelle : École de Fontaine-Française (5km : Transport scolaire). 03 80 75 90 09

Collège: Fontaine-Française (transport scolaire et restauration). 03 80 75 80 32

CHAMBRES D'HÔTES : Château de Rosières : 03 80 75 96 24 (voir site internet)
HÔTEL : voir Fontaine-Française (chef lieu de canton, 5km du village)

LOISIRS : SALLE POLYVALENTE
(location salle : Madame Danièle BOUCHARD (03 80 75 88 78)
Club et terrain de foot : voir associations.

Les Associations :

- ⇒ Les Sapeurs-pompiers (amicale).
- ⇒ Le club du 3^{ème} age (RDV le mercredi tous les 15 jours d'octobre à mai à la salle polyvalente)
- ⇒ Le club de Foot : formation à partir de 6 ans. Responsable : Mr LEVEQUE : 7, impasse du château, 21610 MONTIGNY sur VINGEANNE : 06 83 26 15 94
- ⇒ « Saint Seine à la Recherche du Temps », collecte d'objets anciens ; expositions.
- ⇒ Les chasseurs.

Pompiers 18 ; Gendarmerie Fontaine-Française : 03 80 75 82 10

Hôpital de Gray (15km du village) : Urgences, Radiologie.

SAMU : hôpital de Dijon (40 km du village) TEL : 15, portable : 112

Bibliothèque de Fontaine-Française : 03 80 75 99 86

Ouverture : le mercredi de 15h à 17h, les vendredi et samedi de 9h30 à 11h30.

Santé ...sur la commune de Fontaine-Française (5km) :

Docteur BRUNET 23 rue Henri Berger : 03 80 75 93 19

SCP des Docteurs JOYANDET et SCHOULER rue de la Maladière : 03 80 75 80 18

En cas d'absence de médecin appeler le 15

Pharmacies : Fontaine-Française : 03 80 75 80 16 , Selongey : 03 80 75 70 52

Kinésithérapeute :

Infirmière : O. BRULEZ : 03 80 75 84 18

Radiologie : VELAY-ALTOM à Gray : 03 84 65 00 38

Orthophonie, Assistante Sociale : assurés à la Maison du Val de Vingeanne : 03 80 75 83 37

MAPA, Maison d'Accueil des Personnes âgées : 03 80 75 83 22

Aide sociale :

Assistante sociale : Mme Sonia MOUREY-BOIVIN : 03 80 95 70 00

INDEMNITÉS DES ÉLUS

Les membres élus du conseil municipal ne reçoivent pas de rémunération (salaire établi en fonction des compétences, de la durée du temps de travail et du niveau de responsabilité). Seuls, le maire et les adjoints perçoivent des indemnités.

LES INDEMNITÉS ANNUELLES DU MAIRE,

Le montant de celles-ci est fixé par la loi en tenant compte de deux critères ;

- D'une part suivant un barème correspondant à des tranches de la population établie sur la commune considérée. Exemple : commune de moins de 500 habitants, ... moins de 10 000 habitants, etc.)
- et d'autre part sur un calcul établie à partir d'un **pourcentage** de l'**IB 1015**. (indice terminal d'échelle indiciaire de la fonction publique : **IB 1015 IM 820** soit **44 263€/an** au 01/12/2007).

Pour une population de moins de 500 habitants, le pourcentage appliqué représente 17% de l'**IB 1015**. Le maire de la commune de Saint Seine / Vingeanne **aurait pu** recevoir des indemnités à hauteur de 7 524,72€ brut par an.

Pour la mandature actuelle, les indemnités du maire ont été calculées au prorata de la population effective, c'est à dire 400 habitants et en utilisant l'indemnité maximale définie précédemment (7 524,72€) soit :

$$\frac{7\,524,72\text{€} \times 400}{500} = 6\,020\text{€ annuels}$$

ce qui représente 13,6 % de l'indice brut IB 1015.

Le conseil a délibéré puis voté pour des **indemnités pour le maire** à hauteur de 14%, soit une somme de 6196,82€ F brut/an soit 5577,12€ net/an.

LES INDEMNITÉS ANNUELLES DES DEUX ADJOINTS AU MAIRE :

Sur le même principe de calcul, les deux adjoints au maire percevront des indemnités de 2213,15€ brut/an, soit 166€ net mensuel.

Ces indemnités sont financées par la Dotation Globale de Fonctionnement mise en place par l'État.

Grâce à l'utilisation de ces règles de trois et à l'arrondi des pourcentages, la somme ainsi économisée pourra être utilisée à d'autres projets sur la commune.

400 HABITANTS

À SAINT-SEINE-SUR-VINGEANNE

Timothé SOUVERAIN : 400^{ème} habitant

C'est la première fois depuis les années 1800, où la population de Saint-Seine avait dépassé les 800 habitants, que Saint-Seine remonte au-dessus de la barre des 400 habitants.

Le petit Timothé SOUVERAIN, né le 17 janvier, fils de Laetitia et Jérôme SOUVERAIN, est le 400^{ème} habitant de notre commune.

En 2004, les habitants de la commune s'étaient prononcés pour une population de 400 habitants en 2014. Les nouveaux mode de vie et l'augmentation des prix dans les villes, ont accéléré l'instal-

lation des familles dans les zones rurales.

Cette réalité nous incite à plus de vigilance, pour assurer une intégration harmonieuse des nouveaux arrivants dans notre commune. L'effort de chacun est indispensable pour éviter les comportements individualistes.

Bienvenue à Timothé, à Ninon, à Thomas, à Justin et à Éliot ainsi qu'aux nouvelles familles qui se sont installées et à celles qui construisent actuellement.

VENTE DES BIENS SANS MAÎTRE

3 hectares de terres agricoles

Après inventaire des propriétés correspondant aux critères qui définissent les biens sans maître, la CCID (commission communale des impôts directs, dans laquelle ne siège aucun élu, sauf le Maire) a retenu 6 hectares.

Ces superficies ont été intégrées au patrimoine communal.

Afin de ne pas morceler les parcelles, les terres agricoles, enclavées, ont été proposées aux propriétaires riverains au prix de 2 000 euros l'hectares.

Ce prix correspond à la fourchette basse des moyennes départementales.

C'est une ressource supplémentaire, 6 000 euros, qui s'ajoute au budget de notre commune.

Ces biens étaient réservés, jusqu'à présent, à l'État et vendus par le service des domaines.

Une étude est en cours pour finir de recenser les biens qui sont encore concernés.

VIE COMMUNALE

Comme il est précisé dans l'édito de ce numéro de Saint Seine Infos, les commissions de travail ont été constituées rapidement afin d'assurer le suivi des projets en cours, du fonctionnement de la commune et le début des nouvelles réalisations.

Nous vous présentons ces commissions ainsi que leurs membres, nous rappelons que le maire est d'office président de toutes les commissions,

mais qu'il peut déléguer un conseiller responsable.

Les commissions sont autonomes pour se réunir et faire leurs propositions au conseil municipal.

Elles peuvent être réunies par leur responsable ou le maire.

Le comité consultatif est une commission chargée de faire des propositions quant à des sujets divers (constructions - investissements -

fonctionnements). Ses réflexions servent de base de travail à la commission qui porte le dossier.

Pour tous renseignements sur ces commissions, le maire ou les adjoints sont à votre écoute.

<i>Commissions</i>	<i>Responsables</i>	<i>Membres</i>
TRAVAUX EAUX ET BIEFS BATIMENTS	Gérard FAIVRE	Bernadette JEAN Claire-Alix MORIN François SOUVERAIN Éric CHEVALIER
BOIS COMMUNAUX CHEMINS COMMUNAUX	Louis GENTILHOMME	Frédéric CLAUDON Victor KLÉPAC Éric CHEVALIER
CIMETIÈRE	Christian CHARLOT	Nicolas LAB Bernadette JEAN Danièle BOUCHARD
COMMUNICATION	Christian CHARLOT	Gérard FAIVRE Louis GENTILHOMME Claire-Alix MORIN
APPEL D'OFFRES	Louis GENTILHOMME	Éric CHEVALIER Christian CHARLOT Bernadette JEAN Gérard FAIVRE François SOUVERAIN
ÉCOLES	Danièle BOUCHARD	Bernadette JEAN Frédéric CLAUDON
ESPACES VERTS TOURISME	Danièle BOUCHARD	François SOUVERAIN Éric CHEVALIER Claire-Alix MORIN Nicolas LAB Victor KLÉPAC
FÊTES ANIMATIONS	Éric CHEVALIER	Claire-Alix MORIN Nicolas LAB François SOUVERAIN Danièle BOUCHARD
FINANCES IMPÔTS	Louis GENTILHOMME	François SOUVERAIN Gérard FAIVRE Christian CHARLOT
POMPIERS COMITÉ CONSULTATIF	Louis GENTILHOMME	Nicolas LAB Danièle BOUCHARD Frédéric CLAUDON
CCAS	Christian CHARLOT	Éric CHEVALIER
ÉLECTIONS	Louis GENTILHOMME	Bernadette JEAN

Participations extérieures :

- ◆ Communauté de Communes : Louis GENTILHOMME, Christian CHARLOT, Victor KLÉPAC, suppléants : Frédéric CLAUDON, Claire-Alix MORIN, Bernadette JEAN.
- ◆ SICECO : Frédéric CLAUDON, suppléant : Gérard FAIVRE.
- ◆ Syndicat des eaux : Gérard FAIVRE, Claire-Alix MORIN.

RESTRICTION DE LA CIRCULATION ANCIENNE ROUTE DE GRAY

Le conseil municipal attire l'attention des usagers sur les possibles difficultés de circulation que vont engendrer les travaux de l'église (échafaudage débordant sur la chaussée) pendant plusieurs mois.

Il est souhaitable que l'interdiction de stationner (arrêté du

maire) soit respectée de manière à faciliter le passage des engins agricoles et des usagers

Si cette consigne n'était pas volontairement suivie d'effet, « il y a toujours des récalcitrants », le maire serait contraint de faire appliquer la loi.

DÉROGATION SCOLAIRE

Pour des raisons financières le conseil souhaite apporter une vigilance raisonnée sur les demandes de dérogation. En effet certaines communes d'accueils demandent des participations particulièrement élevées c'est le cas d'Autrey-lès-Gray qui demande 3500€ pour scolariser trois enfants.

Le budget communal a participé pour la

somme de 18 417€ au frais scolaires de l'année 2007, et cela pour 28 enfants, soit 657,75€ par enfant scolarisé.

Nous demandons aux parents de bien vouloir se renseigner du montant de la participation auprès de la commune d'accueil et de nous communiquer le tarif avec la demande de dérogation

ATTENTION AUX FUITES

Si vous ne disposez pas de limiteur de pression sur votre canalisation d'eau, vous avez le risque que votre chauffe-eau entre en surpression. Le groupe de sécurité va permettre à l'eau de s'évacuer dans la canalisation ou dans la pièce.

C'est l'inondation assurée et la perte de

nombreux m3 d'eau qu'il faudra payer à la Saur. Cette mésaventure est survenue à des habitants du village courant mars 2008.

Faites vérifier la pression dans vos canalisations afin de ne pas dépasser 3 bars dans vos circuits.

GARDIEN

Oui, mais !

Nos amis les chiens sont de plus en plus nombreux à garder les habitations pendant l'absence des propriétaires. C'est une sage précaution pour éviter les surprises désagréables. Mais il résulte que tout déplacement à pied dans les rues du village soulève un

concert momentané d'aboielements. Je voudrais rappeler que les bruits intempestifs (dont l'aboielement des chiens) représenteraient plus de tiers des litiges de voisinage liés au bruit. Soyez donc vigilants pour le bien être de tous.

EMBELLISSONS NOTRE VILLAGE

La municipalité et des bénévoles consacrent beaucoup d'argent et de temps pour que le village soit accueillant. Il me semble incongru de voir séjourner pendant plusieurs jours les caisses du tri sélectif ou la pou-

belle sur le domaine public. Ce n'est pas esthétique mais plutôt affligeant, de plus les caisses sont fréquemment volées. Un petit effort sera le bienvenu pour le plaisir des yeux et le rayonnement du village.

PÉTARDS

la prudence s'impose !

Faut-il rappeler que sans arrêté du maire les pétards sont interdits sur la voie publique et considérés comme bruit de comportement passible d'une amende de 450€.

Ces engins qui rivalisent de puissance peuvent être extrêmement dangereux pour les utilisateurs mais aussi pour ceux qui sont aux alentours. En cas d'accident l'auteur est pénalement responsable.

Il est fortement conseillé de choisir les zones de tir pour que cela reste une tolérance.

DÉCHARGES

Toujours des problèmes

Les décharges instituées dans la commune procurent sans doute à ceux qui ont besoin de déposer, pierres, gravats, terre et déchets verts un gain de temps appréciable et une plus grande souplesse d'utilisation par rapport aux contraintes de la déchetterie de Fontaine Française.

La municipalité l'a voulu ainsi. Ce que nous ne voulons pas, c'est payer des factures importantes pour étaler les déblais déposés. Il est indispensable d'étaler les dépôts au fur et à

mesure pour ne pas encombrer toute la surface. Nous contrôlons les entreprises, mais certains particuliers profitent de l'ouverture établie pour déposer. Nous rappelons que ces deux emplacements sont sous le contrôle de la préfecture avec, en cas de besoin, la possibilité pour le préfet de fermer les sites.

Seuls les adjoints et le maire sont habilités à donner l'autorisation d'ouverture en aucun cas la clé ne sera confiée au demandeur.

LA FIBRE OPTIQUE

Pourquoi?

Depuis 2007 nous avons eu, en profitant de l'enfouissement d'une ligne 20 000volts dans les rues du village, l'idée de mettre en place des fourreaux qui accueilleront, à moyen terme, de la fibre optique.

Cette idée a été confortée par de nombreuses études (Conseil Général, Conseil Régional, ARCEP*, TIC Aquitaine) qui insistent sur la nécessité de profiter des travaux routiers pour anticiper la mise en place du très haut débit, indispensable pour accéder aux nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC). Un guide à l'usage des maires (tic.acquaine.fr/fibre) résume bien tous les enjeux des années futures, en soulignant l'importance de bien anticiper la mise en place de ces services aux usagers : « anticiper aujourd'hui les besoins de demain », « la fibre optique passera demain dans les fourreaux que vous aurez mis en place aujourd'hui ».

Pourquoi la fibre optique ?

Le réseau filaire (téléphone) a montré ses limites avec l'ADSL et il n'est pas question, pour l'opérateur historique (France Télécom) d'améliorer les ré-

seaux existants. De plus le débit dans le cuivre est limité à 512 kbs à condition, en plus, d'être à moins de 3 km du concentrateur.

Les demandes des usagers, particuliers et professionnels portent sur l'internet à très haut débit, la TV et la vidéo haute définition, les transmissions d'images et de fichiers de plus en plus gros, la vidéo conférence, le travail à distance et les liaisons rapide entre entreprises. La fibre optique offre un très haut débit symétrique de 50 à 100 Mbs, soit 100 à 200 fois plus rapide que l'ADSL.

La technologie sans fil, Wi Max ou Wi Fi, est confrontée à des problèmes de configuration de terrain, d'aléas météo et de fiabilité des équipements. Si sa mise en place est plus compliquée à mettre en œuvre, la fibre optique est moins sensible à l'environnement et plus fiable dans la durée.

C'est un service indispensable à mettre en place pour attirer des professionnels, ceci afin de compenser l'éloignement des voies de communications.

Des interrogations ?

Saint-Seine est la première commune de la région bourgogne à avoir fait cette demande. Les encouragements sont unanimes, mais tout reste à mettre en

place. Le financement de technologies qui n'ont pas été prévues, le cahier des charges, les conventions, la maîtrise d'œuvre, les règles d'utilisation des réseaux et les branchements des particuliers. Ces mises au point vont certainement compliquer nos démarches, mais elles n'affaibliront pas notre volonté de faire avancer et aboutir notre projet.

C'est notre avenir !

Les lenteurs de l'aménagement du territoire dans les zones rurales et l'abandon du service public de télécommunications, nous obligent à trouver d'autres solutions pour offrir à tous, le service universel du haut débit. C'est l'avenir de nos communes rurales qui se joue là, c'est une étape qu'il ne faut pas manquer, car une telle occasion ne se représentera pas avant longtemps.

Si les habitants de la commune ne peuvent avancer des idées pour préparer l'avenir, personne ne le fera à notre place.

●*Autorité de Régulation des Communications Électroniques et des Postes.

●Info gouvernementale : <http://extranet.ant.cete-ouest.equipement.gouv.fr>

L'EAU DE NOTRE ROBINET

Le syndicat d'adduction d'eau

Le syndicat d'adduction d'eau de la Haute Vingeanne a été créé en 1949 , et le premier captage a eu lieu en 1953. Le président actuellement en place se nomme Monsieur Guy Lionel TASSIN de Pouilly..

Les communes alimentées par le syndicat sont : CHAUME ET COURCHAMP, CUSEY, PERCEY-SOUS-MONTORMENTIER, MONTIGNY-MORNAY-LA VILLENEUVE, ORAIN, POUILLY-SUR-VINGEANNE, SACQUENAY, ST-MAURICE-SUR-VINGEANNE, ST-SEINE-SUR-VINGEANNE.

La distribution de l'eau aux abonnés, se fait par un réseau de 37,7 km de canalisation , alimenté par des réservoirs :

- ◆ Réservoirs semi enterrés : ST-SEINE-SUR-VINGEANNE capacité de : 300 m³, CHAUME : 150 m³, COURCHAMP : 175 m³, ORAIN : 150 m³.
- ◆ Réservoirs sur tour : ST-SEINE-SUR-VINGEANNE capacité de : 150 m³, MONTORMENTIER : 175 m³, MORNAY : 150 m³.
- ◆ Une bache à PERCEY de : 300 m³; soit une capacité totale de 1 550 m³.

Alimentée par 2 puits à PERCEY-SOUS-MONTORMENTIER, la station de pompage est équipée de 2 groupes électropompes d'un débit d'exploitation de 20 m³/ heure chacune et de télésurveillance.

Les eaux produites subissent une déferrisation, une filtration sur charbon actif en grains et une chloration.

Le service comprend la production, le traitement, et la distribution de l'eau potable, par contrat d'affermage avec la SAUR France pour une durée de 12 ans, soit jusqu'en 2015.

la qualité de l'eau est vérifiée de manière permanente. Tous les compteurs réseaux du syndicat ont été munis de têtes émettrices pour permettre la télégestion par satellites.

Afin de déterminer les rendements des différents secteurs du réseau, la pose de 6 compteurs divisionnaires a été réalisée en 2002.

Des contrôles sanitaires des eaux destinées à la consommation humaine sont réalisés par la DDASS. Ils sont effectués sur l'eau brute (ressource avant traitement) sur la production (ressource après traitement) et sur la distribution (prélèvement sur le réseau). Un exemplaire est remis à chaque commune pour affichage publique. L'eau distribuée est de bonne qualité bactériologique et la capacité de production est satisfaisante.

Les représentants de la commune sont madame Claire-Alix MORIN et monsieur Gérard FAIVRE. Ils seront, dans les mois qui viennent, chargés de faire évoluer les statuts du syndicat, de définir une zone de protection autour des puits de captage (elle a été oubliée lors du remembrement) et demander à la Préfecture de Haute-Marne de préciser les règles du pompage.

ÉGLISE : coût total 693 680,00€ TTC

Début des travaux le 23 juin

Description sommaire des travaux prévus dans les marchés

Ceux-ci concernent cinq lots.

- lot 1 -----Maçonnerie - Pierre de taille
- lot 2 -----Charpente
- lot 3 -----Couverture en tuiles plates et canal
- lot 4 -----Vitrail
- lot 5 -----Électricité

Les travaux seront réalisés en 2 tranches:

Tranche Ferme sur 1 an

Maçonneries extérieures de la nef,
Charpentes et couvertures de la nef et des bas-côtés.

Tranche Conditionnelle sur 6 mois :

Maçonneries extérieures des bas-côtés Nord et Sud.
Ils comprendront :

Lot 1 : Maçonnerie, pierre de taille : entreprise CHARPENTIER PM pour un montant de 393 109,54€ :

Installation de chantier :

Panneau de chantier,
Clôture de chantier, baraques, signalétique,
Échafaudage de pied le long des bas-côtés et de la façade Ouest,
Échafaudage sur toiture pour les murs goutterots de nef.

Maçonnerie :

Restauration générale des façades des murs goutterots de nef et bas-côtés.

Lot 2 : Charpente : entreprise Toitures de Franche Comté pour un montant de 44 519,55€ :

- ◆ Révision générale de la charpente de la nef.
- ◆ Réfection de la charpente des bas-côtés Nord et Sud.
- ◆ Réfection à neuf de la charpente avec sablières, pannes, murailles, chevrons en chêne pour le Sud, restauration pour le Nord,

- ◆ Réfection des portillons chêne d'accès à ces combles,

Lot 3 : Couverture : entreprise Hory Marçais pour un montant de 100 081,24€ :

- ◆ Mise en place de parapluie sur l'échafaudage du maçon,
- ◆ Découverte des tuiles plates sans réemploi,
- ◆ Découverte des tuiles canal sans réemploi mais avec soin pour stockage à la mairie,
- ◆ Arrachage des bois, liteaux, voliges,
- ◆ Démolition des chéneaux pierre des bas-côtés,
- ◆ Recouverture de la nef en tuiles plates,
- ◆ Recouverture des deux bas-côtés de la nef.

Lot 4 : Vitraux des bas-côtés Nord et Sud : entreprise Weinling pour un montant de 9 428,19€ :

- ◆ Dépose des vitraux pour la réalisation des travaux,
- ◆ Protections provisoires,
- ◆ Nettoyage à l'eau,
- ◆ Révision du ressertissage plomb et façon de plomb armé à la base pour repose sur les appuis rectifiés. Petites casses ponctuelles de verre,
- ◆ Repose des vitraux avec fournitures de ferrures neuves peintes,
- ◆ Fourniture et pose de protections grillagées posées en tableaux avec ossature peinte et grillage cuivre,

Lot 5 : Électricité : entreprise Forclum pour un montant de 3 593,84€ :

- ◆ Coupure des installations existantes en combles pour dépose de la charpente,
- ◆ Création d'un tableau divisionnaire,
- ◆ Création d'alimentations électriques en apparent pour éclairage des combles,
- ◆ Fourniture et pose de hublots fonctionnels de Classe II.

Financement (*)	Coût HT : 580 000,00€HT	TVA 19,6% : 113 680,00€	Total
État (50%)	290 000,00€		290 000,00€
Département (45%)	261 000,00€		261 000,00€
Commune	29 000,00€	113 680,00€	142 680,00€
Total	580 000,00€HT		693 680,00€ TTC

Depuis l'ordonnance du 8 septembre 2005, la commune doit assumer l'entière responsabilité de la maîtrise d'ouvrage des travaux de restauration de notre église. En conséquence la commune doit assurer le financement de l'ensemble des travaux en attendant le versement des subventions. Un prêt relais de 400000€ a été contracté auprès de Dexia. Il sera remboursé au

fur et à mesure du versement des subventions par l'État et le Département.

Dans ces conditions et devant l'indifférence des autorités contactées, il semble difficile d'envisager sereinement la seconde partie des travaux qui concerne les transepts et le chœur.

(*) aléas de chantier et provisions pour hausses compris.

UN DON INATTENDU

Le 12 mars les pompes funèbres ROBLLOT de Grasse (Alpes Maritimes) nous demandent d'organiser les obsèques d'une personne souhaitant trouver le repos éternel auprès de sa famille, parents et grands parents. Cette information est confirmée par l'étude de Maître JOUVEL à GRASSE, qui précise notre qualité d'héritier et nous adresse copie du testament. Nous découvrons que nous sommes avec la commune de CHÂTILLON-COLIGNY (Loiret), héritiers de Mademoiselle HUMBERT-BAJOUT Sylviane née à Bèze (Côte d'Or) en 1933.

Les grands parents Monnier se sont installés au village en 1914, comme boulanger. Suzanne MONNIER épousera Charles HUMBERT (cultivateur) de Pouilly-sur-Vingeanne et donnera naissance à Sylviane et à sa sœur Jeannine, présente aux obsèques. Elles ne sont pas inconnues des plus anciens de nos concitoyens, qui ont renoués, après la cérémonie, des souvenirs de jeunesse.

Le 25 janvier 1978 Sylviane HUMBERT sera adoptée par M. BAJOUT Roger et prendra le nom de HUMBERT-BAJOUT.

En Août 1984 elle fait établir un testament authentique à l'étude de Maître François JOUVEL, notaire à Grasse, aux termes duquel elle a institué pour légataires universels :

- ◆ la commune de Saint Seine pour moitié indivise ,
- ◆ et la commune de Châtillon-Coligny pour l'autre moitié indivise.

En mars 2003 elle lègue à l'Association HARJÈS la totalité de l'immeuble que celle-ci occupe au 18 de la rue de l'Oratoire à Grasse.

Femme de caractère elle a au fil des ans fait fructifier son patrimoine et à la veille de sa mort elle avait rendez-vous chez maître JOUVEL pour vendre deux appartements et faire l'achat d'un logement jouxtant le sien.

Georges GRADELET a débuté la procédure, Gérard FAIVRE et Louis GENTILHOMME sont allés sur place pour accomplir les formalités indispensables à la gestion qui désormais est la nôtre.

Huit appartements et un box font partie de la succession, deux ont des acheteurs potentiels, quatre sont loués, deux sont disponibles à la vente. Des valeurs sont encore en cours d'estimation.

Ce sera une somme importante qui sera versée au budget de la commune. En retour Sylviane HUMBERT-BAJOUT demande que la commune mette sur sa tombe une plaque portant l'inscription « Bienfaitrice de la commune »

La commune accomplira ses dernières volontés et, en accord avec sa sœur, mettra en place une pierre tombale, pour lui témoigner sa reconnaissance. L'entretien de la concession sera effectué par la commune.

RÉUNION PUBLIQUE

Compte rendu

Après une introduction du maire, Louis GENTILHOMME, le premier adjoint, Christian CHARLOT, a présenté l'ensemble des conseillers municipaux en détaillant leurs attributions dans les différentes commissions. Le second adjoint, Gérard FAIVRE, a expliqué le budget de la commune et détaillé le financement des différents travaux inscrits au budget 2008.

L'église :

Les travaux vont débiter au mois de juin. Vous retrouverez les détails en page 7.

La nouvelle station d'épuration :

Nous attendons l'avis de la DDA concernant le dossier de la loi sur l'eau. L'étude des dossiers de demandes de subventions est en cours au Conseil Général et à l'agence de l'eau RMC (Rhône-Méditerranée-Corse)

La fibre optique :

L'enfouissement des fourreaux est programmé avec les travaux EDF. Les négociations avec la Région et le Département, pour les subventions, sont en cours.

La rue de la Grande Borne et la place de la Poste :

Les travaux ont commencé au mois de mai.

Présentation de la succession de Mademoiselle HUMBERT :

Monsieur Louis GENTILHOMME a retracé la vie de Mademoiselle Sylviane HUMBERT qui a fait don de son patrimoine, pour moitié à notre commune, et pour moitié à la commune de Châtillon-Coligny, dans le Loiret. Des photos prises à Grasse ont illustré cette présentation.

Cette réunion s'est terminée par les remerciements du maire.

RAPPEL INDISPENSABLE

L'arrêté préfectoral n° 99 242 du 16 juin 1999 relatif à la lutte contre les nuisances sonores dit à l'article 4 :

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que **tondeuses à gazons à moteur thermique tronçonneuses perceuses raboteuses ou scies ne peuvent être effectués que :**

- **Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.**
- **Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19 h.**
- **Les dimanches et jours fériés de 10h à 12heures.**

LA TÊTE DANS L'EAU...

Toute nouvellement élue au Conseil Municipal, Monsieur Gentilhomme m'a demandé de représenter la commune, avec Gérard Faivre, au Syndicat des Eaux.

N'ayant aucune compétence dans ce domaine, tout à apprendre, je suis allée, confiante, à la première réunion où nous devions élire le Président et Vice-président du Syndicat. Ayant quand même quelque lointaine notion d'éducation à la citoyenneté et à la vie démocratique, je comptais bien avoir des éclaircissements sur le fonctionnement du Syndicat qui gère notre bien le plus vital, apprendre à connaître les autres élus, et avoir sous les yeux les projets des différents candidats pour améliorer ce service.

Ma méconnaissance du monde politique (dans le sens de « celui qui gère la cité ») m'empêche-t-elle de comprendre ? A moins que mes connaissances soient

à revoir...J'ai été surprise par un fonctionnement sans questionnements de la part des personnes présentes (sans doute habituées et connaissant bien le dossier), sans que personne ne cherche à renseigner ni à intégrer les nouveaux arrivants.

J'ai été bien en mal de répondre au mandat qui m'avait été confié : de voter pour ceux qui vont infléchir la marche du Syndicat des Eaux dans les années à venir et prendre les décisions pour tous. Ne connaissant aucun des candidats, n'ayant eu aucun projet ni perspectives d'avenir, je n'ai pu, en ma conscience, que m'abstenir.

J'espère pouvoir au cours de ces années, grâce aux compétences de mes « collègues » du Conseil Municipal, prendre suffisamment connaissance de ces dossiers pour faire mieux les prochaines fois....

LA FORÊT

Un placement de plus en plus rentable

Le figaro économique du 15 mai 2008 ne tarit pas d'éloge sur l'emballement de la valeur des forêts françaises. 14% de hausse en deux ans, ce qui porte la moyenne de l'hectare de forêt à 5 540€. En 1999 nous avons acheté le bois du Puits 3 000€ l'hectare.

Il s'est vendu 115 000 ha de forêt en 2007, la caisse des dépôts, les héritiers du comte de Paris, le groupe Louis Dreyfus, sont les plus gros propriétaires et acheteurs, avec le ministère de la défense, qui possède, à lui, seul 100 000hectares de bois. Les communes, départements et régions se partagent 15% des surfaces boisées françaises. la France sylvicole est aux mains des privés (10.9 millions d'hectares) sur un total de 14.8 millions, que représente la forêt française.

Cette embellie pourrait être durable et réveille l'ensemble de la filière bois, pour le plus grand bénéfice de la balance commerciale, deuxième poste dans le rouge, après le pétrole, avec un déficit de 5.5 milliards d'euros. C'est inconcevable alors que nous avons le troisième domaine forestier européen. Nous sommes à la traîne dans l'exploitation, ce qui nous oblige à importer massivement. Notre potentiel intéresse des groupes étrangers, comme le groupe de scierie allemand POLLMEIER, qui va mettre en place, dans les Vosges, une unité de découpe de 400 000 mètres cubes par an. Un géant par rapport au débit des scieries françaises qui produisent 60 000 mètres cubes par an et sont inadaptées à la demande actuelle. Un autre groupe allemand, KLENK, numéro un dans la découpe du résineux, s'installe en Alsace, le belge FRUYTIER investi 18 millions, en Côte d'Or, dans une scierie. Chez nous seul SIAT-BRAUN et SEV agrandissent leur ligne de production

SENTIERS DE RANDONNÉE

Ils sont balisés !

Dans le cadre du PDIPR (programme départemental des itinéraires de promenades et de randonnées), la Communauté de Communes du Val de Vingeanne a décidé de créer des sentiers de randonnées à travers le canton.

Plusieurs boucles ont été tracées à travers les bois, prairies, villages. Tout le monde peut y trouver parcours à son pied. Les boucles se croisent et vous pouvez parcourir quelques kilomètres ou plusieurs dizaines.

Afin d'informer les promeneurs, des panneaux ont été conçus. Ils ont été posés récemment dans toutes les communes. ils reprennent l'ensemble des itinéraires avec leur longueur, leur nomenclature, les points remarquables..

A Saint Seine, le panneau avait été placé devant la Poste, mais les travaux de réfection de la place nous ont contraint à le remiser pour quelques temps. Il sera installé de façon définitive dès que possible.

Les financements et l'ingénierie pour la création de ces sentiers et pour les panneaux proviennent du Conseil Général, du Conseil Régional, du Pays Plaine de Saône Vingeanne, de la Communauté de Communes du Val de Vingeanne et de l'Office National des Forêts.

Pour tout renseignement, vous pouvez vous adresser à la Communauté de Commune du Val de Vingeanne.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

COMPOSITION

La Communauté de Communes du Val de Vingeanne a installé ses représentants le 12 avril dernier.

Les 27 membres sont élus par les conseils municipaux. Chaque village a, selon le nombre de ses habitants, 2, 3 ou 4 représentants et autant de suppléants.

Saint Seine compte 3 représentants : Louis GENTILHOMME – Christian CHARLOT – Victor KLÉPAC et les suppléants sont Bernadette JEAN – Claire Alix MORIN et Frédéric CLAUDON.

Après les élections au sein du Conseil Communautaire, la composition du conseil communautaire et des commissions de travail est la suivante :

Président :		
Michel BORDERELLE (Orain)		
1 ^{er} Vice Président :	2 ^{ème} Vice Président :	3 ^{ème} Vice Président :
Dominique MATIRON (Licey)	Louis GENTILHOMME (St-Seine)	Nicolas URBANO (Fontaine-Française)

Commission des finances	Commission Action Sociale enfance – jeunesse – famille - personnes âgées	Commission Travaux
Michel BORDERELLE Dominique MATIRON Louis GENTILHOMME Jean Pierre PATEY (Pouilly) Patrick GÉRARD (Fontenelle) Jean Hervé CATRIN (Montigny) André JOURD'HEUIL (Fontaine)	Louis GENTILHOMME Christian CHARLOT Véronique PASCARD (Orain) Madeleine DESGRANGES (Chaume) Christophe CADET (Fontaine) Guy BEAUDEAU (Montigny) Guy-Lionel TASSIN (Pouilly)	Dominique MATIRON Nicolas URBANO (Fontaine) Jean Pierre PATEY Aimé CHEVEAU (Chaume) Victor KLÉPAC (St-Seine) Jean Marie HUGOT (Dampierre) Jean Hervé CATRIN

Commission affaires touristiques Environnement	Commission Appel Offres
Louis GENTILHOMME Jacky FOUGEROUSSE (Fontaine) Roger RAILLARD (Montigny) Aimé CHEVEAU Jean Marie SAUVAGEOT (Fontenelle) Véronique PASCARD	Nicolas URBANO Dominique MATIRON Jean Pierre PATEY Suppléants : Christian CHARLOT André JOURD'HEUIL Jean Marie HUGOT

Représentants au syndicat Mixte des Ordures Ménagères (SMOM) :

Titulaires : Louis GENTILHOMME – Jean Marie HUGOT – Victor KLÉPAC, Suppléant : Patrick GÉRARD

Représentants au Pays Plaine de Saône Vingeanne :

Titulaires : Michel BORDERELLE - Christian CHARLOT – Jacky FOUGEROUSSE

Suppléants : Guy BEAUDEAU – Philippe COUTURIER

LIBRES PROPOS

Suite à mon récent entretien avec Monsieur Le Maire, qui fut interpellé par des habitants du village concernant la divagation de « mes » chats, je tiens à informer ces personnes que :

Je ne possède que 3 chats et que certains qui se trouvent dans mes granges ont reçu des soins par des vétérinaires qui en font mes « protégés » mais ne m'appartiennent pas. Une photo de chacun d'eux sera prise et vous êtes invités à venir les consulter à mon domicile. En outre, je tiens à signaler qu'à chaque disparition de chats vivants sur ma propriété, une plainte contre X sera systématiquement déposée auprès de la gendarmerie. Des associations de protection des animaux seront également prévenues de ces agissements intolérables.

- ◆ L'article R.655-1 du Code Pénal sur « les atteintes volontaires à la vie d'un animal est passible d'une amende prévue par les contraventions de la 5^{ème} classe dont le montant est de 1.500 euros et la récidive (article 132.11 du Code Pénal) prévoit 3 000 euros d'amende.
- ◆ La loi du 6 janvier 1999 relative à la protection des animaux reconnaît le statut de chat libre.

Alors, avant de m'accabler, révisiez votre jugement et réfléchissez car les contrevenants ce sont vous et non moi.

Mes intentions pour régler ce « problème » ont été exposées à Monsieur le Maire, un délai de mise en place est nécessaire.

Dernier conseil, avant d'alerter la cavalerie, prenez contact avec moi, je n'ai jamais rejeté qui que ce soit et prône le dialogue avant tout.

Elisabeth GAUVAIN

LA RÉPONSE DU MAIRE

La prolifération des chats dans notre village est une réalité, leur divagation, les nuisances causées par leur déjections et la dégradation des massifs de fleurs, ont conduits certains habitants à me faire part de leur exaspération.

Il était de mon devoir d'intervenir auprès des personnes concernées afin de les sensibiliser sur les conséquences liées à l'augmentation incontrôlée des chats, vivants à l'état semi sauvage, sur notre commune.

À l'instar des pigeons dans les villes, le fait de nourrir ces animaux les fidélise et accentue leur prolifération.

La liberté d'un animal ne doit pas empiéter sur la liberté de chacun de pouvoir profiter sans contrainte de son environnement.

J'interviendrai, sans faiblesse, pour mettre un terme à ces nuisances, dans le cadre que me fixe la loi.

Dès à présent, je demande à tous les habitants de ne plus nourrir les chats errants, qui, faute de suivi par un vétérinaire, peuvent être potentiellement vecteur de maladies et responsables d'allergies. Il est exclu que la mairie prenne à sa charge la stérilisation de ces chats, du à l'inconséquence de certains.

Nous avons d'autres priorités

Louis GENTILHOMME

ON S'Y PERD !

« -Où habitez-vous ?

- vers l'église

- Ah oui, l'autre St-Seine ! »

Je pensais habiter à St Seine sur Vingeanne, voilà que j'habite St Seine l'Église...que le boucher et le boulanger sont à St Seine la Tour, qu'entre les deux il y a un long mur dont je ne sais s'il est dans la Tour ou dans l'Église, ce que je vois, c'est qu'il entoure le château de la famille de St Seine. Ah ouf, une valeur sûre, c'est bien de St Seine qu'il s'agit ! Mais attention, pas de St Seine l'Abbaye, puisqu'il n'y en a pas ici, d'abbaye. Du moins, je ne l'ai pas encore trouvée...D'autres, en voulant venir nous voir, nous ont cherché là-bas. Ils y ont trouvé une abbaye, une église, mais pas de famille de St Seine. Mais ils ne l'ont pas vraiment cherchée, puisqu'ils nous cherchaient à côté de l'église...En plus, à coté de l'église, à St Seine l'Église, il y a aussi

une tour, Deux, même, accolées chacune à une maison. Mais peut-être, un temps, se dressaient-elles toutes seules chacune de leur côté. Alors, St Seine l'Église n'était-elle pas un peu St Seine la Tour, ou St Seine les Tours ? St Seine les Tours, c'est pas mal aussi : tours de guet, tours de garde, tours de pisé (non, pas tour de Pise !), tours de carte ...dans une vieille carte Michelin, St Seine la Tour n'existe pas, que St Seine l'Église avec ses deux tours. En cherchant bien, peut-être que nous finirons par trouver une plus vieille carte où St Seine l'Église ne sera pas, seulement St Seine la Tour. Mais qu'en sera-t-il alors des deux tours de St Seine l'Église ? Cela va nous tourner la tête, tour de St Seine l'Église ou tour de St Seine la Tour ? Quel manège...

Et la longueur du mur qui sépare les deux St Seine empêche-t-elle la communication ? Une étude généalogique s'impose...

Heureusement la mairie n'a pas encore sa tour...Mais au fait ! Est-elle à St Seine la Tour ou St Seine l'Église ?

A un prochain tour...

Claire-Alix MORIN

ASSOCIATIONS

DES ASSOCIATIONS TRÈS ACTIVES

La vie associative Saint Seinoise est très riche, nous avons déjà eu l'occasion de le signaler dans ce journal.

La première partie de l'année 2008 n'a pas dérogé à la règle et dès le début janvier, la traditionnelle « Rumba des Sapins » s'est déroulée près de la rivière.

Le joueurs de belote se sont retrouvés ensuite le 8 mars pour leur tournoi.

Le FC Vingeanne a réussi à rassembler près de 200 joueurs de loto le 19 avril dernier et attends autant de personnes à la fin de cette année pour le loto de Noël.

La journée licence 4, à la salle des fêtes, a permis à 120 personnes de déguster un repas « moules frites » et de retrouver une ambiance bistro comme on aimerait en revoir dans notre village.

La randonnée pédestre à travers la vallée de la Vingeanne du 1^{er} juin a connu un beau succès puisque 120 participants ont choisi les 16 km à pied ou les 32 km en vélo pour rallier Rosières, Lacey, Fontenelle, Fontaine, avant un retour, par le canal, à Saint Seine.

Cette manifestation organisée par l'APTEMRA (Association pour la défense des eaux de Maison Rouge) comportait 4 questionnaires autour du gibier, des poissons, des végétaux, du patrimoine et de l'histoire.

Petit déjeuner à Saint-Seine, déjeuner à Lacey-sur-Vingeanne, goûter et cancoillotte à l'arrivée dans la cour de l'école, ambiance conviviale et pot de l'amitié offert par la mairie après la remise des prix.

16 participants et tous les jeunes, ont été récompensés avec des cadeaux offerts par les régions de Bourgogne et de Franche-Comté, les départements de Côte d'Or et de Haute-Saône, et par de généreux donateurs.

Vous trouverez ci-contre le planning de toutes les animations de l'été, réservez vos journées et vos soirées, il fera bon sous le soleil et les étoiles.

Samedi 7 juin	FESTIVAL DE MUSIQUE Stade de Saint Seine
Dimanche 15 juin	FÊTE DE L'ECOLE DE SAINT-SEINE Salle des Fêtes de Saint-Seine
Dimanche 6 JUILLET	VIDE GRENIERS Rues du village
Dimanche 13 JUILLET	DÉFILÉ AUX LAMPIONS FEU D'ARTIFICE
Lundi 14 JUILLET	JEUX DIVERS Cours de la Mairie. REPAS
Dimanche 27 JUILLET	MARCHE GOURMANDE
Dimanche 6 AOÛT	MÉCHOUI DU FCV Stade de Saint-Seine
Dimanche 24 AOÛT	CONCOURS DE PÊCHE Moulin

SAMEDI 7 JUIN : FESTIVAL DES AZEROTTES

La fête de la musique avant l'heure !

Samedi 7 juin, l'association « Saint-Seine à la recherche du temps », organise son festival des Azerottes, sur le terrain de sport.

Plusieurs groupes et styles de musique se succéderont jusqu'à 1 heure du matin.

Les « Pourkoipa », groupe régional aux compositions françaises rock et reggae, les

« Noway », ensemble rock graylois, qui reviennent pour la seconde fois et les « Grenouilles de Salem », groupe franc-comtois de musique folk.

À partir de 18h, les organisateurs vous accueilleront à cette fête de la musique. L'entrée est gratuite, buffet et buvette sur place.

ÉTAT CIVIL

Nombre d'habitants en juin 2008 : **405**

Naissances

- Timothé SOUVERAIN le 17 janvier 2008
- Ninon FERY le 28 février 2008
- Éliot MAIRE le 2 avril 2008
- Justin CLÉMENT le 28 avril 2008
- Thomas GAUTHIER le 14 mai 2008

Décès

- Madame Josèphe BOUTIN le 31 janvier 2008

Les nouveaux habitants

- ◆ Monsieur et Madame Alain MONIN au 1, rue Basse
- ◆ Monsieur Richard BOILEAU et Madame Nathalie ARBEZ au lotissement « Les Vausselettes »

Nous leur souhaitons une bonne installation et un agréable séjour parmi nous.



Droit de réponse

Toute personne a la possibilité de donner son opinion ou de réagir à un article de ce journal. Les courriers devront parvenir au secrétariat de mairie, avant le 1^{er} mai, pour la publication du mois de juin et avant le 1^{er} novembre pour la publication de décembre.

Le journal « SAINT SEINE INFOS »

est rédigé par les membres de la commission communication. La commission élabore la liste des grands titres ; définit le thème de l'édition ; répartit la rédaction initiale des différents articles entre ses membres... relit ; restructure ; corrige par un travail en commun, l'ensemble du contenu du journal. Ce travail s'étale sur cinq mois et fait l'objet, en moyenne, de cinq réunions d'une heure trente chacune.

Les membres de la commission :

Louis GENTILHOMME
Gérard FAIVRE
Christian CHARLOT
Claire-Alix MORIN